

Tessier le 26/06



Service
13.06

ENEDIS - CELLULE CU/AU

Hôtel de Ville - Service Urbanisme
Place du Maréchal Foch
93134 NOISY LE SEC CEDEX

Téléphone : 09 69 32 18 33
Télécopie : 01 69 88 77 89
Courriel : cuau-essonne@enedis.fr
Interlocuteur : ROMBI Laetitia

Entrée du

14 JUIN 2019

Direction Générale Adjointe
Aménagement et Stratégie Territoriale

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

EVRY CEDEX, le 11/06/2019

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'un projet situé dans une zone d'aménagement concerté, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC09305319B0011
Adresse : 85-103 rue de Paris
93130 NOISY-LE-SEC
Référence cadastrale : Section XX , Parcelle n° XX
Nom du demandeur : SAS DE L'OURCQ

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet situé dans une zone d'aménagement concerté n'est pas à la charge de la CCU.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Responsable du Bureau d'Etudes

ENEDIS

Direction Régionale IDF EST
Bureau d'Etudes
2 rue du Centre - Le Vendôme 1
93160 NOISY LE GRAND



